

Conseil de la Faculté de droit et science politique – Conseil plénier

Date : Lundi 14 avril 2025 « Conseil hybride »

Rédactrice : Luz Stella Gonzalez

40 membres en exercice : 23 présents, 10 représentés

20 membres de droit et invités : 4 présents

Présents : M. Arno Abergel, Mme Elisa Baron, M. Matteo Bartolucci, Mme Jasmine Briand, Mme Mathilde Briard, Mme Nerea Broucaret-Barthe, M. Pascal Combeau, M. Guillaume Drouot, Mme Emilie Daubernet, M. Anthony Duplan, Mme Barbara Freleteau, M. Régis Frenzel, M. Maxime Ghesquière, Mme Adeline Gouttenoire, Mme Laetitia Guerlain, Mme Romane Ingels, M. Léo Labbé, Mme Charlotte Le Barbey, M. Julien Motion, Mme Stéphanie Roussel, M. Charles-Edouard Senac, M. Eliot Simorre, Mme Anne-Marie Tournepiche.

Etaient représentés : Mme Carolina Cerda-Guzman, Mme Charlotte Claverie-Rousset, M. Luc Derepas, Mme Delphine Detrieux, M. Jérôme Porta, M. Jean Sagot-Duvaurox, Mme Souad Loulidi, M. Patric Seguin, M. Sébastien Tournaux, M. Justin Villalba.

Membres de droit et invités présents : Mme Priscilla Arquey, Mme Marie-Christine Guillemet, Mme Béatrice Polder, Mme Valérie Pottier.

Etaient excusés : Mme Marie Lamarche.

L'ordre du jour :

M. Combeau, Doyen de la Faculté de droit et science politique, débute la séance à 15h05 par une minute de silence en hommage à Mme Brigitte Vincent, maître de conférences émérite en droit public.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux étudiants élus et leur propose de se présenter.

1. Approbation du procès-verbal

M. Combeau soumet à l'approbation du Conseil, le procès-verbal de la séance du Conseil du 27 janvier 2025 et précise que celui du mois de mars sera soumis au prochain conseil.

- **Le procès-verbal de la séance du Conseil du 27 janvier 2025 est approuvé avec 4 abstentions.**

2. Approbation du calendrier universitaire 2025-2026

M. Combeau rappelle la procédure de validation du calendrier universitaire, présenté chaque année à la même période pour approbation par le Conseil. Le calendrier universitaire 2025-2026 tient compte de nombreuses contraintes, notamment celles fixées par l'établissement, les impératifs administratifs et logistiques, les congés universitaires, ainsi que les périodes de révision et d'examen.

Mme Baron informe que tous les parcours de la Faculté feront leur rentrée le 8 septembre 2025, le début des TD étant prévu le 22 septembre. Les cours du premier semestre se termineront le 6 décembre 2025, suivis d'une semaine de révision. Les examens du premier semestre sont programmés sur trois semaines : la première semaine du 15 au 19 décembre 2025 et les deux autres du 5 au 16 janvier 2026. Les cours du second semestre

débuteront le lundi 19 janvier 2026. Les travaux dirigés commenceront le 2 février et se poursuivront jusqu'au 25 avril, suivis d'une semaine de révision du 27 au 30 avril. Les examens du second semestre débuteront le 4 mai.

Mme Baron informe que l'Université de Bordeaux a pris en compte les demandes de la Faculté pour admettre des dérogations au calendrier général. En contrepartie, la Faculté s'est engagée à transmettre de manière anticipée les résultats des étudiants en santé (LAS et PASS) en raison des échéances nationales. Le personnel de scolarité doit adapter l'organisation logistique des épreuves, et les enseignants s'engagent à corriger en priorité les copies de ces étudiants.

Mme Baron signale deux contraintes qui empêchent la Faculté d'avancer la pré-rentree, comme demandé par M. Frenzel, au jeudi ou au vendredi de la semaine précédant le 8 septembre (date de la rentrée 2025-2026) :

- l'examen national d'accès à l'Ecole des avocats qui nécessite la réservation de l'amphi Aula Magna ;
- l'évènement Start'U.

➤ **Le calendrier universitaire 2025-2026 est adopté à l'unanimité.**

3. Validation des maquettes

M. Combeau rappelle que, selon le calendrier défini par le Collège DSPEG, les modifications de fond des maquettes pour l'année 2025-2026 ne sont plus possibles. Les modifications proposées ne concernent que des changements d'ordre formel ou technique.

- **Mesures transitoires concernant la permutation des cours de droit du marché intérieur et contentieux de l'Union européenne en L3 et en M1**

Mme Baron présente les mesures transitoires concernant trois cas de figure d'étudiants de L3 redoublants, ayant suivi le cours de droit du marché intérieur durant leur première année de L3, ce cours n'étant plus proposé l'année suivante :

- Premier cas : l'étudiant a validé le cours droit du marché intérieur dans le BCC complémentaire et a validé son BCC. La note obtenue en 2024-2025 est alors reportée en 2025-2026.
- Deuxième cas : l'étudiant a validé l'UE de droit du marché intérieur mais n'a pas validé son BCC. Il devra repasser le BCC. En l'absence de cours de Droit du marché intérieur pendant l'année de son redoublement, il devra valider le cours de contentieux de l'Union Européenne.
- Troisième cas : l'étudiant a validé le cours dans le BCC fondamental ou complémentaire mais choisit de redoubler dans un autre parcours de L3. Le BCC fondamental ou complémentaire sera nécessairement différent et la note obtenue en droit du marché intérieur ne pourra pas être reportée dans le nouveau parcours.

En réponse à M. Arno, Mme Baron souligne que la validation d'une UE n'est pas remise en cause. Elle précise que la configuration mise en place permet aux étudiants de L3 cette année de suivre le cours de droit du marché intérieur, puis en M1, celui de contentieux de l'Union Européenne, également proposé en L3 l'année suivante. Ainsi, sur deux années (L3 et M1), la majorité des étudiants auront eu accès aux deux cours. Ces mesures transitoires visent à répondre à des situations concrètes qui vont se présenter.

➤ **Les mesures transitoires sont approuvées à l'unanimité.**

- **MVA LP Métiers du notariat Périgueux & LP Métiers du notariat Pessac**

Mme Baron explique que les deux licences professionnelles Métiers du notariat (Périgueux et Pessac) sont désormais évaluées par blocs de connaissances et de compétences (BCC), ce qui nécessite une réadaptation des modalités de validation des acquis (MVA), comme pour la licence générale : il y a compensation entre les BCC de même nature, et l'année est validée par la validation de l'ensemble des BCC.

➤ **Les MVA de la LP Métiers du notariat à Périgueux sont approuvées à l'unanimité.**

➤ **Les MVA de la LP Métiers du notariat à Pessac sont approuvées à l'unanimité.**

- **M2 LexFi**

M. Drouot signale une modification mineure sur la maquette du M2 LexFi, consistant à convertir le nombre d'heures de travaux dirigés (TD) en anglais en heures de cours magistral (CM). Cette modification n'a pas d'incidence financière, le nombre total d'heures restant inchangé.

- **La modification est approuvée à l'unanimité.**

- **M2 MARL en FC**

M. Drouot explique que la modification de la maquette du parcours Master 2 Modes alternatifs de règlement des litiges (MARL) concerne le changement d'intitulé du cours modes alternatifs de règlement des litiges qui devient modes alternatifs de règlement des différends (MARD).

- **La modification est approuvée à l'unanimité.**

- **M2 Contentieux judiciaire**

M. Drouot précise que le changement d'intitulé du cours MARL en MARD concerne également le parcours Master 2 Contentieux judiciaire de la même mention.

- **La modification est approuvée à l'unanimité.**

4. Validation de conventions

a) *DU QPC et Libertés – Convention avec le Conseil constitutionnel*

M. Combeau rappelle que le Diplôme Universitaire QPC et Libertés, ouvert cette année, a bénéficié d'une subvention de fonctionnement du Conseil constitutionnel. La convention présentée formalise le partenariat entre le Conseil constitutionnel, le centre de recherche CERCLE et la Faculté dans le cadre de son offre de formation. Cette convention, sans dimension financière, prévoit plusieurs engagements réciproques :

- la participation du Conseil constitutionnel aux activités proposées par l'université ;
- la pérennisation du DU QPC et Libertés par la Faculté ;
- l'organisation de manifestations scientifiques en droit constitutionnel par le CERCLE.

- **La convention est approuvée à l'unanimité.**

5. Demandes de subventions

- ***Sur le budget de fonctionnement de la Faculté***

- ***Les Engagés Bordeaux***

M. Combeau présente la demande de subvention formulée par l'association Les Engagés Bordeaux, dans le cadre du projet « le Campus des Engagés », organisé à Toulouse du 13 au 15 juin 2025, avec la participation prévue de 20 étudiants bordelais. Ce week-end de regroupement national prévoit notamment la visite de la ville de Toulouse et un partage d'expériences autour de la thématique de l'engagement. Il souligne toutefois le caractère vague de la présentation du projet, l'absence de lien pédagogique explicite avec la formation, ainsi que l'absence de critères de sélection des participants.

M. Simorre souhaite des informations complémentaires sur le contenu des conférences et des tables rondes en lien avec le monde juridique, notamment des précisions concernant les intitulés et l'identité des intervenants.

- **A l'unanimité, l'examen de la demande de subvention est reportée au prochain Conseil. Une demande de complément d'information sera adressée à l'association.**

- ***Just'Act***

L'association Just'Act a organisé, avec le soutien du Bureau de la vie étudiante, un événement sur le thème du procès du sang contaminé. Cette reconstitution s'est tenue au Tribunal de commerce de Bordeaux le 10 avril 2025, avec la participation du Substitut du Procureur près la Cour d'Appel de Bordeaux, d'un avocat, ainsi que des professeurs Claverie-Rousset et Bloch. Ce projet, en lien direct avec la formation, a bénéficié d'un soutien financier du Conseil régional (650 €) et du FSDIE (900 €). La demande de subvention adressée à la Faculté s'élève à 250 €, soit 11.89% d'un budget total de 2102 €.

M. Combeau s'interroge toutefois sur l'intérêt de verser une subvention pour un événement déjà réalisé, et propose de sensibiliser les associations sur la nécessité de déposer les demandes en amont de l'événement, en tenant compte des dates des Conseils.

- **La demande de subvention reçoit un avis favorable à l'unanimité.**

- ***Association La Kaz***

M. Combeau présente la demande de subvention de l'association La Kaz pour l'organisation d'un village et d'une exposition sur l'abolition de l'esclavage, dans le cadre des commémorations, en partenariat avec des acteurs locaux. L'exposition se tiendra à partir du 12 mai pendant 3 semaines, répartie sur plusieurs campus. Le budget total du projet s'élève à 2079,81 €, financé à hauteur de 624€ par le CROUS, 935 € par le FSDIE et une demande de 416€ adressée à la Faculté.

Mme Ingels souligne deux points d'attention : la période choisie qui coïncide avec celle des examens, et l'absence de sollicitation des autres Collèges, alors que l'événement les concernent également.

Mme Baron met en avant l'engagement de l'association La Kaz en faveur des étudiants ultramarins.

M. Combeau propose, pour les demandes futures, d'inviter l'association à s'assurer de la pertinence des dates choisies, et d'associer le Collège dans ses démarches de demande de financement.

➤ **La demande de subvention reçoit un avis favorable avec quatre abstentions.**

○ **La Tribune Montesquieu**

Monsieur Combeau présente la demande de subvention de l'association La Tribune Montesquieu pour l'organisation du procès fictif de Barbe Noire, organisé le 23 mai 2025 au musée Mer Marine de Bordeaux.

Le budget total s'élève à 2884 euros, cofinancé par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (1000€) et le FSDIE (1000€) ; la Faculté est sollicitée pour 200€, et le Collège DSPEG pour 200€.

Mme Broucaret-Barthe s'interroge sur la possibilité de tenir le procès dans les locaux de l'Université, soulignant le coût de location d'un lieu externe. Monsieur Combeau rappelle la date tardive de l'événement et l'absence d'étudiants sur le campus à cette période ; il souligne aussi l'intérêt d'externaliser un événement, comme c'est le cas pour les finales de plaidoiries et d'éloquence qui se tiennent à la Cour d'appel et à l'Hôtel de ville de Bordeaux.

M. Abergel précise que le choix du musée Mer Marine est en cohérence avec la thématique du procès fictif et que la date a été choisie pour permettre la participation d'un maximum d'étudiants, encore présents entre les partiels et les rattrapages. Il ajoute que la billetterie est ouverte à tous les étudiants (environ 200 places), avec un tarif préférentiel pour ceux de l'Université de Bordeaux et que les orateurs ont déjà été sélectionnés.

M. Combeau informe par ailleurs les élus étudiants du projet d'aménagement d'une salle dédiée aux procès fictifs, et demande un retour sur la mobilisation des étudiants lors de cet événement.

➤ **La demande de subvention reçoit un avis favorable avec une abstention.**

○ **M2 Droit pénal approfondi**

L'association des étudiants du Master 2 Droit pénal approfondi présente une première demande de subvention de 500 € sur le budget de la Faculté, pour financer un projet de séjour universitaire à Paris, prévu les 27 et 28 avril 2025. Le projet est également financé par le FSDIE (1308€), l'ISCJ (200€), les fonds de l'association et la participation des étudiants (1100€).

➤ **La demande de subvention reçoit un avis favorable à l'unanimité.**

- **Sur le budget de fonctionnement des masters**

○ **M2 Droit pénal approfondi**

Une seconde demande de subvention de la même association, d'un montant de 500€ sur le budget du M2, est soumise à l'approbation des membres du Conseil, dans le cadre de la rencontre transatlantique qui s'est tenue à Nantes le 11 avril dernier. L'association du M2 Droit pénal approfondi a déjà bénéficié d'une première subvention de 500 €, votée lors de la séance du mois de mars, pour le même projet. Le financement du FSDIE s'élève à 455€ sur un budget total de 2205€ et cette demande supplémentaire vise à compléter leur budget initial.

➤ **La demande de subvention reçoit un avis favorable à l'unanimité. Il est cependant demandé à l'association de veiller à ne pas dissocier les demandes de subvention pour un même projet.**

- **Sur le budget des formations en apprentissage**

○ **M2 Droit des affaires et fiscalité DJCE**

La demande émane de l'association des étudiants du M2 Droit des affaires et fiscalité pour un montant de 8479 euros, destiné à subventionner le DJCE, un diplôme complémentaire au M2. La certification oblige les étudiants à se rendre à Montpellier pendant un mois. Les 8479 euros ont été alloués dans le cadre d'un appel à projet du

Collège et versés sur la ligne du master. Cette demande vise à restituer cette somme aux étudiants afin de leur permettre d'organiser leur voyage et couvrir les frais liés à ce déplacement et l'hébergement. Le budget global, cofinancé par la Chaire de droit des affaires, l'association et la participation des étudiants s'élève à 25741 euros.

- **La demande de subvention reçoit un avis favorable à l'unanimité.**

6. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, M. Combeau clôt la séance à 16 h 32.